

Introduction

1. Vivre la force de la réconciliation

1.1 Le bonheur d'être pardonné

- 1.1.1 La grandeur de l'amour de Dieu
- 1.1.2 Le don du Père réalisé par le Christ dans l'Esprit

1.2 La reconnaissance de nos péchés

- 1.2.1 L'appel à la conversion
- 1.2.2 Reconnaître ses péchés
- 1.2.3 Péchés personnels et solidarité dans le péché

1.3 La joie de la conversion

- 1.3.1 Trouver l'attitude juste
- 1.3.2 Aveu, contrition et signe de conversion
- 1.3.3 Les ministres de la réconciliation sacramentelle

2. Valoriser différents chemins de la réconciliation

2.1 Un chemin pénitentiel

- 2.1.1 La réconciliation dans sa relation à quelques autres sacrements
- 2.1.2 La dimension de guérison
- 2.1.3 L'accompagnement spirituel

2.2 Proposer des démarches non sacramentelles

- 2.2.1 Enjeux de ces démarches
- 2.2.2 Quelques propositions à promouvoir

3. Célébrer le sacrement de pénitence et de réconciliation

3.1 La célébration individuelle

- 3.1.1 Donner une visibilité en paroisse ou doyenné
- 3.1.2 Mettre la Parole de Dieu au centre
- 3.1.3 Soigner le lieu

3.2 La célébration communautaire

- 3.2.1 Avec confession et absolution individuelles
- 3.2.2 Avec confession et absolution collectives

3.3 D'autres formes de célébrations : Les « journées du pardon »

- 3.3.1 Vivre à son rythme un itinéraire spirituel
- 3.3.2 Une proposition au niveau d'un doyenné

Conclusion : un sacrement pour la route

Annexe : les cas réservés

ORIENTATIONS PASTORALES SUR LE SACREMENT DE PENITENCE ET DE RECONCILIATION

Introduction

Des sept demandes du Notre Père, la plus difficile est manifestement celle qui concerne le pardon : « *Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* » En tout cas, c'est la seule que Jésus commente : « *Si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi. Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes...* » (Mt 6, 14). Et nous savons que le sacrement du pardon nous mène au douloureux rendez-vous de la Croix où le Seigneur est allé jusqu'à l'extrême de son amour (cf. Jn 13, 1). Malgré leurs promesses sincères de fidélité, les Apôtres n'ont pas réussi à suivre le Seigneur jusqu'en ce lieu où il a versé « le sang de l'Alliance nouvelle et éternelle », pour nous « et pour la multitude, en rémission des péchés ».

Après l' « année du corps » et l' « année de l'âme » qui nous avaient conduits à approfondir l'onction des malades, puis la confirmation, l' « année de l'esprit », dernière étape de notre *triennium*, préparant le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II, nous a amenés à réfléchir ensemble sur ce don du Seigneur qu'est le sacrement de Pénitence et de Réconciliation.

L'enseignement des Ecritures et du Magistère de l'Eglise en ce domaine est très riche. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les notes des pages qui suivent. En abordant ce sacrement, le *Catéchisme de l'Eglise catholique* le place dans un chapitre intitulé « Les sacrements de guérison » (n^{os} 1420-1532) et commence par souligner la richesse des noms qui lui sont donnés : sacrement de conversion, de Pénitence, sacrement de la confession, du pardon ou de la Réconciliation (n^{os} 1423-1424).

Une enquête réalisée auprès des prêtres du diocèse, dans l'année 2011-2012, a fait apparaître leur joie de constater que de nombreux fidèles redécouvrent ce sacrement comme puissance de salut. Même si le nombre de ceux qui le demandent est petit par rapport à l'ensemble des baptisés, les prêtres ont témoigné d'une grande qualité dans la démarche des pénitents. La célébration individuelle semble ne pas présenter de difficulté pour les jeunes, mais elle provoque encore des réticences chez leurs aînés. Les célébrations communautaires apparaissent à tous comme un vrai progrès, fruit du renouveau de la liturgie, initié par le Concile Vatican II. Elles manifestent la dimension ecclésiale de ce sacrement, même quand il est célébré individuellement, car la santé retrouvée d'un seul membre est un bienfait pour le corps entier de l'Eglise.

Lors des célébrations communautaires dans les pèlerinages ou à l'approche des grandes fêtes, l'évêque et les prêtres sont invités à se confesser les premiers et à recevoir la grâce du pardon, avant d'en être eux-mêmes les serviteurs auprès de leurs frères et sœurs.

*

Ces *Orientations pastorales*, plus que d'autres textes de notre *vademecum* diocésain, ont demandé un long travail de réflexion et d'élaboration. Le document présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail collectif fait à partir des *Orientations pastorales de la Pénitence et de la Réconciliation*, publiées en 1986, par le cardinal Decourtray. Depuis quelques années, s'exprimait de manière répétée le désir que ces *Orientations* soient confirmées, renouvelées ou modifiées, pour être adaptées à l'enseignement et à la vie de l'Eglise, aujourd'hui.

C'est pourquoi de nombreux groupes, dans les paroisses ou les services, les ont relues attentivement et ont apporté leurs remarques et leurs suggestions. Le texte a été discuté dans divers conseils, et encore une dernière fois, récemment, lors du conseil presbytéral du 12 mars 2013.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration, en particulier les responsables du Service diocésain d'Initiation chrétienne et de Pastorale sacramentelle et liturgique. Ces *Orientations* aideront les pasteurs dans leurs catéchèses et dans la pratique liturgique. Elles ont surtout pour but de nous encourager, nous tous, disciples du Christ, à redécouvrir ce trésor et à entendre l'appel de l'Apôtre : « *Au nom du Christ, nous vous le demandons, laissez-vous réconcilier avec Dieu* » (2 Co 5, 20).

1. Vivre la force de la réconciliation

« *Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*¹. » Telle est la mission que le Ressuscité donne à ses disciples le soir de Pâques en soufflant sur eux. Jésus communique l'Esprit, qui est « lui-même le pardon des péchés² », afin que le pénitent obtienne la réconciliation et la paix. Rédemption et pardon des péchés sont intimement liés : par la mort et la Résurrection de son Fils, le Père a réconcilié le monde avec Lui et a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés³.

1.1 Le bonheur d'être pardonné

1.1.1 La grandeur de l'amour de Dieu

« *Dieu est riche en miséricorde ; à cause du grand amour dont il nous a aimés, nous qui étions des morts par suite de nos fautes, il nous a fait revivre avec le Christ : c'est bien par grâce que vous êtes sauvés*⁴. » Ce verset de Paul résume le grand projet de Dieu pour tous les hommes : nous faire vivre éternellement avec le Christ. C'est le bonheur de se savoir « espéré » et pardonné par Dieu qui nous donne la capacité de reconnaître paisiblement nos péchés et de vivre la joie de la conversion.

¹ Jn 20, 22-23.

² Prière sur les offrandes, samedi de la 7^{ème} semaine de Pâques.

³ Cf. formule sacramentelle de l'absolution.

⁴ Ep 2, 4-5.

L'Écriture peut être considérée comme **une fontaine de miséricorde**, donnant à celui qui vient y puiser de découvrir combien « *le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour*⁵ ». Dans la Bible, le mot « miséricorde » désigne surtout l'attachement qui unit Dieu à l'être humain, comme si les « entrailles de Dieu » frémissaient en pensant à l'homme. Ainsi, Dieu s'émeut avec tendresse comme un père ou une mère à l'égard de son enfant.

Le mot même de « réconciliation » insiste sur l'alliance renouvelée entre Dieu et sa créature, sur leur mutuelle relation restaurée par la miséricorde de Dieu, tandis que le péché de l'homme l'avait dénaturée. Il ne manque pas de textes bibliques⁶ pour révéler que la réconciliation est d'abord et surtout un don de Dieu.

La parabole dite du fils perdu et retrouvé⁷ décrit ce père toujours au dehors, attendant et espérant le retour de ses fils à l'intérieur de la communion familiale. Dans ce passage de l'Évangile comme en d'autres, non seulement le Père offre pardon et réconciliation – c'est pour lui une fête ! –, mais en même temps, il montre combien ces dons sont une source de joie pour tous.

Lorsque les juifs et les pharisiens amènent à Jésus **une femme surprise en flagrant délit d'adultère**⁸, celui-ci fait éclater le cadre mortifère dans lequel les accusateurs voulaient enfermer cette femme. Jésus tient en même temps l'exigence de la Loi et la douceur de la miséricorde. Certes, il condamne le péché, mais il ouvre sans condition un avenir à cette femme, avenir rendu possible pour celui qui accepte de recevoir la miséricorde de Dieu et d'en vivre dans le concret de sa vie.

Le prophète Néhémie décrit une grande liturgie pénitentielle dans laquelle le peuple d'Israël fait cette profession de foi : « *Tu es le Dieu des pardons, bienveillant et miséricordieux, lent à la colère et plein de fidélité*⁹. » Avant de confesser ses péchés, le peuple reconnaît la grandeur de l'amour de Dieu.

« Ce n'est qu'en faisant l'expérience du pardon, en nous reconnaissant aimés d'un amour gratuit, plus grand que notre misère, mais aussi que notre justice, que nous entrons finalement dans une relation vraiment filiale et libre avec Dieu¹⁰. »

1.1.2 Le don du Père réalisé par le Christ dans l'Esprit

C'est toute la Trinité qui est à l'œuvre dans le sacrement de pénitence et de réconciliation. La formule d'absolution¹¹ l'exprime clairement et le rituel souligne également : « Par le

⁵ Ps 103 (102), 8.

⁶ Pour n'en citer que quelques-uns : Ex 34,6-7 ; Is 9,1-6 ; 14,1-2 ; 49 ; Jr 31,1-20 ; Os 11,7-9 ; Mi 6,8 ; Jb 31,16-23 ; Mt 9,35-38 ; Lc 4,16-18 ; 7,31-35.

⁷ Lc 15, 11-32.

⁸ cf. Jn 8, 1-11.

⁹ Ne 9,17.

¹⁰ Benoît XVI, *Angelus* du 14 mars 2010.

sacrement de pénitence, le Père accueille son fils qui revient vers lui, le Christ prend sur ses épaules la brebis égarée, l'Esprit Saint sanctifie de nouveau son temple ou y habite plus pleinement¹².»

La réconciliation est **un don du Père** : lui seul peut la réaliser. Elle est un appel incessant qu'il nous adresse : « *Au nom du Christ, nous vous en supplions, laissez-vous réconcilier avec Dieu* »¹³. Il s'agit bien de se laisser réconcilier par Dieu, avec Dieu et avec nos frères. « Dieu reste fidèle dans l'amour ¹⁴ », quelles que soient les infidélités de l'homme à y répondre par l'amour.

Cette réconciliation se réalise en Jésus Christ. « *Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance*¹⁵ ». Par sa vie, sa mort et sa résurrection, le Christ nous révèle que Dieu aime tous les hommes et nous invite à aimer en nous tournant vers la croix pour découvrir à la fois nos péchés et notre salut. Ce règne du péché sur le monde a été vaincu par Celui qui « *s'est fait péché*¹⁶ » en se laissant clouer sur la croix avant d'être exalté dans la Résurrection. Contempler le Crucifié, c'est accueillir une Parole d'amour et de pardon¹⁷.

La prière eucharistique pour la réconciliation n°1 affirme avec force : « Nous qui étions perdus, incapables de nous rapprocher de toi, tu nous as aimés du plus grand amour : ton Fils, le seul Juste, s'est livré entre nos mains, et fut cloué sur une croix. » Toute catéchèse sur la réconciliation devrait partir de cette grandeur de l'amour de Dieu offert gratuitement à l'homme à travers le mystère pascal. Ainsi, l'homme est relevé, libéré de ses péchés pour être réintroduit dans la communion de l'amour trinitaire. Jésus vient rarement au-devant des malades – on les lui amène –, mais il fait souvent le premier pas vers les pécheurs¹⁸.

Dans l'Évangile de Jean, lorsque le Ressuscité envoie sur ses disciples **l'Esprit Saint**, il leur donne comme consigne : « *Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*¹⁹.» Il y a donc un lien étroit entre le don de l'Esprit Saint et le pardon des péchés. L'Esprit Saint réalise la communion entre Dieu et les hommes, entre les hommes et à l'intérieur de soi-même.

¹¹ « Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ! Par la mort et la Résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés ; par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix ! Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. »

¹² *Rituel*, RF n° 15, d.

¹³ 2 Co 5, 20.

¹⁴ *Reconciliatio et paenitentia*, n°10.

¹⁵ Jn 10, 10.

¹⁶ cf. 2 Co 5, 21.

¹⁷ « La rédemption porte en soi la révélation de la miséricorde en sa plénitude. Le mystère pascal constitue le sommet de cette révélation et de cette mise en œuvre de la miséricorde, qui est capable de justifier l'homme, de rétablir la justice comme réalisation de l'ordre salvifique que Dieu avait voulu dès le commencement dans l'homme, et, par l'homme, dans le monde » (Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dives in misericordia*, n°7).

¹⁸ « Les Évangiles rapportent abondamment les façons dont Jésus se comporte avec les pécheurs. C'est lui qui fait le premier pas et se rend proche de tous... Alors, sachant qu'ils sont "bien-aimés" de Dieu, ils apprennent du Christ à s'aimer eux-mêmes et à s'aimer les uns les autres » (*Rituel*, RF n° 4).

¹⁹ Jn 20, 22-23.

Il nous rend capables de nous ouvrir à la miséricorde de Dieu pour nous laisser réconcilier par lui. L'Esprit Saint, « appelé par l'Eglise 'lumière des consciences', pénètre et remplit jusqu'à l'intime les cœurs humains. Par une telle conversion dans l'Esprit Saint, l'homme s'ouvre au pardon, à la rémission des péchés²⁰ ».

1.2 La reconnaissance de nos péchés

1.2.1 L'appel à la conversion

Tout au long de l'histoire biblique, le message des prophètes exprime l'appel incessant de Dieu qui demande à son peuple de revenir à lui. « *Reviens, Israël, au Seigneur ton Dieu, car tu t'es effondré par suite de tes fautes*²¹. » Le péché rompt la relation avec Dieu ; et Celui-ci n'a qu'un seul désir, c'est de nous voir nous retourner vers lui, nous convertir²².

Dans l'Évangile de Marc, les premiers mots de Jésus sont **un appel à la conversion** : « *Le temps est accompli, et le Règne de Dieu s'est approché : convertissez-vous et croyez à l'Évangile*²³. » La conversion ne consiste pas à passer d'une condition de pécheur à la perfection — selon des lois morales — mais à croire à l'Évangile : croire assurément au salut par le Christ, à la remise totale et définitive des péchés.

La vie chrétienne est le lieu du combat où retentit l'appel du Christ à la conversion²⁴, conversion rarement brillante ou spectaculaire, parce qu'elle se vit dans le silence et au quotidien. Sur le chemin de cette conversion, alors que « *le péché m'a fait perdre mes forces [et] me ronge les os*²⁵ », le sacrement de pénitence et de réconciliation nous est offert comme une rencontre personnelle avec Dieu, réalisant sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion et notre démarche de retour vers le Père.

1.2.2 Reconnaître ses péchés

Si le péché est bien une faute contre la conscience droite et parfois contre la raison et la vérité, il est d'abord et avant tout « un manquement à l'amour véritable, envers Dieu et envers le prochain ²⁶ ». Promouvoir une pastorale de la pénitence et de la réconciliation suppose en amont de **former les personnes au sens et à la réalité du péché**. Cela

²⁰ Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dominum et vivificantem*, n° 45.

²¹ Os 14, 2.

²² Plus qu'un changement de mentalité, le thème de la conversion dans l'Écriture exprime davantage un changement de direction, un retour inconditionnel vers le Dieu de l'Alliance.

²³ Mc 1,15. Jésus adresse le même appel au début de sa prédication dans l'Évangile de Matthieu : « *Convertissez-vous : le Règne des cieux s'est approché* » (Mt 4,17).

²⁴ « Cet effort de conversion n'est pas seulement une œuvre humaine. Elle est le mouvement du "cœur contrit" (Ps 51, 19) attiré et mû par la grâce (cf. Jn 6, 44 ; 12, 32) à répondre à l'amour miséricordieux de Dieu qui nous a aimés le premier (cf. 1 Jn 4, 10) » (CEC, n° 1428).

²⁵ Ps 31 [30], 11 (traduction liturgique).

²⁶ CEC n° 1849.

commence par considérer la vie humaine comme le lieu concret de l'Alliance que Dieu désire vivre avec chacun, une Alliance inscrite dans le cœur de l'homme²⁷.

« Dieu veut que tous les hommes soient sauvés²⁸. » La reconnaissance des péchés est éclairée par celle du salut, déjà obtenu par la mort et la résurrection du Christ. Une des raisons qui rend difficile la reconnaissance de nos péchés est l'oubli que « Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui²⁹ ».

Mais encore faut-il vouloir être sauvé. Si le Dieu vivant s'est fait homme pour nous sauver, c'est que nous en avons besoin. Nous ne pouvons connaître le Sauveur et comprendre sa place dans notre vie que si nous admettons que nous sommes pécheurs. C'est alors que nous pourrons ouvrir « notre âme au Christ mort et ressuscité pour qu'il nous renouvelle, pour qu'il élimine de notre cœur le poison du péché et de la mort et qu'il y déverse la sève vitale de l'Esprit Saint : la vie divine et éternelle³⁰ ».

C'est par la révélation que Dieu nous en fait, par son regard miséricordieux, que nous pouvons nommer nos péchés. Il est important d'aider le pénitent à préparer sa confession avec un **examen de conscience** dont Jean-Paul II rappelait que c'est un acte « qui doit toujours être, non point une introspection psychologique angoissée, mais la confrontation sincère et sereine avec la loi morale intérieure, avec les normes évangéliques proposées par l'Eglise, avec le Christ Jésus lui-même, notre Maître et notre modèle de vie, et avec le Père céleste, qui nous appelle au bien et à la perfection³¹ ».

Dans le sacrement de pénitence et de réconciliation, ce qui est premier, quel que soit le péché commis si on le reconnaît humblement, c'est l'expérience de la joie pacificatrice du pardon de Dieu. Il ne s'agit pas d'insister seulement sur l'accusation des péchés, mais de rappeler que c'est la rencontre personnelle avec Dieu, Père de toute miséricorde, qui est centrale. « Ce n'est pas le péché qui est au cœur de la célébration sacramentelle, mais la miséricorde de Dieu, qui est infiniment plus grande que toute notre faute³². »

1.2.3 Péchés personnels et solidarité dans le péché

Il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre parler du péché comme d'une notion dépassée. « Rétablir un juste sens du péché, c'est la première façon d'affronter la grave crise spirituelle qui pèse sur l'homme de notre temps. Mais le sens du péché ne se rétablira que

²⁷ cf. Jr 31,33 : « Voici l'alliance que je conclurai avec la maison d'Israël après ces jours-là, oracle du Seigneur. Je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et eux seront mon peuple. »

²⁸ 1 Tm 2, 4.

²⁹ Jn 3, 17.

³⁰ Benoît XVI, Homélie de Pâque, 12 avril 2009.

³¹ *Reconciliatio et poenitentia*, n° 31.

³² Benoît XVI, *Discours aux participants à un cours de la Pénitencerie apostolique*, 7 mars 2008 ; La Documentation Catholique n° 2404 (15/06/2008), p. 572.

par un recours clair aux principes inaliénables de la raison et de la foi que la doctrine morale de l'Église a toujours soutenus³³ .»

Il y a également une façon de rejeter le péché sur les structures et de renoncer à considérer sa responsabilité personnelle. Or, « la personne humaine est libre. On ne peut ignorer cette vérité en imputant le péché des individus à des réalités extérieures : les structures, les systèmes, les autres³⁴ ».

Toutefois, cette démarche spirituelle n'a pas à se limiter aux péchés personnels. Le sacrement de pénitence et de réconciliation est **un sacrement pour le monde**. Il intègre également la solidarité du pénitent avec l'humanité pécheresse³⁵. Chaque fois qu'une personne reçoit sacramentellement le pardon de Dieu, cette grâce se répercute d'une certaine manière sur les autres.

Le sacrement de pénitence et de réconciliation, même s'il est célébré personnellement, engage toute l'Église. En effet, chacun d'entre nous est membre du Corps du Christ et la vitalité de chaque membre rejaille en santé et jeunesse sur tout le corps, qui retrouve force quand un pécheur demande et reçoit le pardon. Notre prière doit prendre en charge les péchés de nos frères, demander au Père leur pardon, et nous avons confiance que nos frères, à leur tour, intercèdent en notre faveur. Cela est dit explicitement chaque fois que nous récitons le *Je confesse à Dieu* : « ... et vous aussi, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu ». Nous devenons à nouveau capables d'obéir au commandement apparemment impraticable : « *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés*³⁶ .» Réconciliation avec Dieu, le sacrement du pardon devient simultanément réconciliation avec les frères.

1.3 La joie de la conversion

1.3.1 Trouver l'attitude juste

Lorsque Jésus rend grâce au « *Père, Seigneur du ciel et de la terre...* », la Vulgate emploie le verbe latin *confiteor*³⁷. C'est cette même attitude que nous retrouvons chez Jésus, mais au cœur de la plus terrible souffrance, lorsqu'il est cloué sur la croix. Il porte et confesse au Père les péchés de toute l'humanité.

³³ *Reconciliatio et poenitentia*, n° 18.

³⁴ *id.*, n° 16. Jean-Paul II ajoute : « En tout homme il n'y a rien d'aussi personnel et incommunicable que le mérite de la vertu ou la responsabilité de la faute. »

³⁵ « Les "structures de péché" sont l'expression et l'effet des péchés personnels » (CEC, n° 1869).

³⁶ Jn 13, 34.

³⁷ Parfois traduit aussi en français par « *Je te loue* » ou « *je te bénis* ». « *Confiteor tibi, Pater, Domine caeli et terrae...* » (Mt 11, 25 et Lc 10,21). Saint Luc précise que Jésus tressaille de joie sous l'action de l'Esprit Saint au moment de cette confession.

Se confesser n'est pas un acte de faiblesse. C'est au contraire la démarche d'une personne responsable qui éprouve la désolation d'avoir si mal aimé. Dieu seul, par son pardon, peut nous réintroduire dans la communion de l'amour.

Parce que « *le Christ lui-même a souffert pour les péchés, une fois pour toutes*³⁸ », **c'est en nous plaçant devant le Christ en croix** que nous trouverons l'attitude juste pour nous confesser. Le principal ne réside pas dans le fait d'avouer toutes nos fautes, mais de vivre la confession dans une attitude fondamentale de droiture et de vérité qui nous ouvre à l'essentiel, l'action de Dieu qui nous pardonne.

C'est pourquoi, en **préparant soigneusement la confession**, chacun doit demander à Dieu d'éprouver un regret profond de ses fautes et lui exprimer son ferme désir de "redresser la barre". L'Évangile peut nous éclairer comme un phare dont la lumière tournante balaie tous les domaines de notre existence. Il est important de préparer plus la rencontre personnelle avec le Christ qu'une liste de péchés.

Retrouver la joie du sacrement de réconciliation suppose de commencer par confesser ce que nous recevons de Dieu dans une vraie action de grâce. C'est alors que nous pouvons confesser nos péchés sans chercher à les énumérer mais en reconnaissant devant Dieu nos refus d'aimer ou toutes nos maladresses dans la relation aux autres. Plus qu'une série de péchés formels, il convient d'aller à la racine de ce que l'on voudrait ne pas avoir fait. Ensuite, nous pouvons confesser notre foi en ce Dieu qui relève avec une infinie miséricorde celui qui se reconnaît faible devant lui.

Dans cette perspective, le rituel mentionne clairement que le pénitent confesse toujours l'amour de Dieu en même temps que son péché³⁹. Toute la célébration de ce sacrement est marquée par la louange, comme le chante le psalmiste : « *Je t'ai fait connaître ma faute, je n'ai pas caché mes torts. J'ai dit : 'Je rendrai grâce au Seigneur en confessant mes péchés'. Et toi, tu as enlevé l'offense de ma faute*⁴⁰. »

1.3.2 Aveu, contrition et signe de conversion

L'aveu est par lui-même source d'apaisement car il fait passer de la sphère intérieure à l'extérieure, de la condition de coupable à celle de pécheur. Un des problèmes de l'aveu en confession, c'est que moins on se confesse, moins on sait quoi avouer. Ce n'est pas qu'on ne fasse plus de péchés, mais l'amour a perdu de sa vivacité et de sa délicatesse. En fait, seuls se confessent ceux qui aiment Dieu et ne supportent pas d'être séparés de son amour. Des Juifs, nous avons appris que l'aveu est une démarche d'amour : Nous savons que le Seigneur nous aime et nous sommes désolés de l'avoir si souvent et gravement trahi... « *Tu nous as livrés au pouvoir de nos fautes. Et pourtant, Seigneur, tu es notre père, nous sommes l'argile, tu es notre potier (...) Seigneur, ne t'irrite pas à l'excès, ne garde pas à jamais le souvenir de la faute*⁴¹. »

³⁸ 1 P 3,18.

³⁹ cf. *Rituel*, RF n° 16.

⁴⁰ Ps 32 [31], 5 (traduction liturgique).

⁴¹ Is 64, 7. On peut aussi relire les chapitres 59 et 61, 10 à 64.

« Acte essentiel de la pénitence⁴² », **la contrition** est « un rejet net et ferme du péché commis, en même temps que la résolution de ne plus le commettre à cause de l'amour que l'on a pour Dieu et qui renaît avec le repentir. Ainsi comprise, la contrition est donc le principe et l'âme de la conversion, de cette *metanoia* évangélique qui ramène l'homme à Dieu⁴³ ». L'Écriture nous livre quelques beaux passages de repentir. Nous pouvons citer, entre autres, le moment où Pierre, après avoir renié Jésus, sort et pleure amèrement⁴⁴, ou encore la phrase que le fils cadet avait prévu de dire à son père quand il s'est décidé à retourner chez lui⁴⁵.

La vraie conversion s'accomplit par **un changement de vie**. Après avoir choisi un signe de conversion et de pénitence et reçu l'absolution, le fidèle est invité à la louange de Dieu : « Lorsqu'il a reçu le pardon de ses péchés, le pénitent confesse la miséricorde de Dieu et rend grâce, par exemple, au moyen d'une brève invocation tirée de la Sainte Écriture⁴⁶. »

1.3.3 Les ministres de la réconciliation sacramentelle

Une question qui revient fréquemment est celle de savoir pourquoi se confesser à un prêtre. Certes, nous avons bien des manières de demander pardon à Dieu dans la prière personnelle et liturgique, mais la grâce du sacrement est d'une autre nature. Jésus a donné l'Esprit Saint à ses Apôtres et à leurs successeurs – évêques et prêtres – pour continuer cette œuvre de pardon et en assurer le discernement⁴⁷. Le prêtre qui pardonne n'agit pas en raison de ses compétences ou de ses qualités personnelles, mais au nom du Christ qui a donné à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de pardonner les péchés.

La rencontre entre le prêtre et le pénitent exprime la rencontre personnelle du pécheur avec Dieu. Le prêtre signifie la présence de Dieu qui rejoint l'homme pécheur, il est témoin de la bonté du Christ. Ainsi quand le prêtre prononce les paroles de l'absolution : « Et moi, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, je vous pardonne tous vos péchés... », il accomplit un acte qui vient de plus loin que lui. Même s'il est impliqué personnellement dans cette rencontre, parce qu'il porte lui aussi à sa manière les péchés du pénitent et qu'il éprouve bien souvent une profonde joie en donnant le pardon du Seigneur, c'est vraiment le Seigneur qui parle à travers le prêtre à travers la formule d'absolution et donne la certitude que la communion avec Dieu et tous les frères est à nouveau retrouvée.

⁴² *Reconciliatio et poenitentia*, n° 31.

⁴³ *Id.*

⁴⁴ cf. Lc 22, 42.

⁴⁵ cf. Lc 15, 18-19.

⁴⁶ *Rituel*, RF n° 32. Au n° 86, le rôle du prêtre est précisé en ces termes : « Après avoir donné l'absolution, le prêtre invite à l'action de grâce. Il faudrait que le souhait de bon courage, de joie, de confiance en Dieu vienne spontanément de la part du prêtre. »

⁴⁷ cf. Mt 16,19 ; Jn 20,23.

2. Valoriser différents chemins de la réconciliation

La joie de la conversion met en route. Avant d'aborder les célébrations sacramentelles, il convient de considérer l'ensemble de l'itinéraire pénitentiel sur lequel le fidèle est invité à s'engager. Développer pastoralement la notion de chemin de conversion et proposer largement de nombreuses démarches pénitentielles peut aider le plus grand nombre – enfants, jeunes et adultes – à percevoir la richesse ou à retrouver le sens du sacrement de réconciliation.

2.1 Un chemin pénitentiel

2.1.1 La réconciliation dans sa relation à d'autres sacrements

Le sacrement de pénitence et de réconciliation n'est pas à penser en dehors de l'ensemble du cheminement spirituel sur lequel s'engage le croyant. Il n'est pas simplement un acte célébré de temps en temps mais **un sacrement pour la route**. Il est éclairant de le situer dans sa relation avec les autres sacrements, principalement avec le baptême, l'eucharistie et l'onction des malades.

Le baptême « Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés ».

Le rituel commence par rappeler que le baptême est le sacrement fondamental de la rémission des péchés, donc de la conversion et de la réconciliation. « Cette victoire sur le péché éclate d'abord dans le baptême, où l'homme ancien est crucifié avec le Christ pour que soit détruit ce corps de péché et que nous ne soyons plus au service du péché mais que, ressuscitant avec le Christ, nous vivions désormais pour Dieu (Rm 6, 4-10)⁴⁸. » Ainsi donc, le sacrement de réconciliation constitue comme un déploiement du baptême⁴⁹, tout au long de notre existence.

L'eucharistie « Le sang de l'alliance versé pour vous et pour la multitude, en rémission des péchés »

L'Église a toujours affirmé que l'Eucharistie elle-même est sacrement du pardon et de la réconciliation en Jésus-Christ⁵⁰ ; elle est une entrée dans cette réconciliation qui nous est proposée⁵¹. Il y a donc un lien étroit entre eucharistie et pardon : celui qui communie au Corps du Christ ne peut pas oublier qu'il est un pécheur pardonné, invité à la communion. « Cependant, l'Église reconnaît la nécessité d'un signe sacramentel spécifique pour la réconciliation des pécheurs⁵². »

⁴⁸ *Rituel*, RF n° 2.

⁴⁹ Le sacrement de pénitence « ne fait pas double emploi avec le baptême ; il en constitue comme un déploiement tout au long de notre existence encore marquée par des ruptures, ou des replis sur soi, mais appelée à de nouveaux départs » (*Rituel*, RF n° 10).

⁵⁰ cf. *Rituel*, RF n° 2.

⁵¹ cf. *Rituel*, RF n° 11.

⁵² *Rituel*, RF n° 11.

L'Eucharistie et la Réconciliation sont, en un certain sens, « deux dimensions étroitement connexes de la vie authentique selon l'esprit de l'Évangile, de la vie vraiment chrétienne ⁵³ ». Benoît XVI, dans son exhortation post-synodale sur l'Eucharistie, évoque le lien intrinsèque entre le sacrement de l'eucharistie et celui de la réconciliation. Il parle du **chemin pénitentiel** qui ne peut être séparé de l'eucharistie : « L'amour de l'eucharistie conduit ainsi à apprécier toujours plus le sacrement de réconciliation ⁵⁴ ». L'eucharistie fait naître elle-même une pédagogie de la conversion ⁵⁵.

Il sera fructueux de développer comment la composante pénitentielle est présente tout au long de la célébration de l'Eucharistie. Le **rite pénitentiel** a une place importante dans l'ouverture de la célébration. Il prépare la liturgie de la Parole et nous fait entrer dans le mystère de l'Eucharistie. Il est conclu par une prière d'absolution qui, si elle n'est pas sacramentelle, mérite d'être mise en valeur. Le cœur du mystère de l'Eucharistie est pour la rémission des péchés, comme l'indique la fin du récit de l'institution : « Ceci est la coupe de mon sang, le sang de l'alliance nouvelle et éternelle qui sera versée pour vous et pour la multitude, en rémission des péchés. »

A une époque où la fréquentation de l'Eucharistie est sans commune mesure avec la fréquentation du sacrement de réconciliation, il convient de faire une véritable catéchèse sur le lien entre ces deux sacrements. Participer à l'Eucharistie est comme une préparation à vivre le sacrement de réconciliation, et recevoir le pardon de ses péchés rétablit le disciple du Christ dans l'Alliance nourrie par l'Eucharistie. Il est important de rappeler la discipline que demande l'Église : « Si le chrétien a sur la conscience le poids d'un péché grave, l'itinéraire de pénitence, à travers le sacrement de la réconciliation, devient le passage obligé pour accéder à la pleine participation au Sacrifice eucharistique ⁵⁶. »

L'onction des malades

Le sacrement de l'onction des malades et celui de pénitence et de réconciliation sont les deux **sacrements de guérison** ⁵⁷. Devant le mystère de l'homme face à ses limites liées à la maladie ou à l'affaiblissement dû à l'âge, l'onction des malades signifie la participation au combat victorieux du Christ contre le péché et la mort et donne la force pour lutter contre le mal. S'il ne vise pas directement le pardon des péchés, la formule sacramentelle mentionne explicitement la libération des péchés ⁵⁸. Ce sacrement « mène à son achèvement ⁵⁹ » la démarche pénitentielle et accorde le pardon des péchés si le malade n'a pas pu l'obtenir par celui de pénitence et de réconciliation.

⁵³ Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptor hominis*, 1979, n° 20.

⁵⁴ Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentum caritatis*, 2007, n° 20.

⁵⁵ cf. Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentum caritatis*, 2007, n° 21.

⁵⁶ Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de eucharistia*, 2003, n° 37.

⁵⁷ Le *Catéchisme de l'Église catholique* regroupe la présentation du sacrement de Pénitence et celui de l'Onction des malades, tous deux appelés sacrements de guérison (n° 1421).

⁵⁸ Formule sacramentelle de l'Onction des malades : « Par cette Onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté, vous reconforte par la grâce de l'Esprit Saint ; ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève. »

⁵⁹ Rituel francophone *Sacrements pour les malades*, n°54.

2.1.2 La dimension de guérison

Tout en considérant le chemin spirituel ouvert par le sacrement de pénitence et de réconciliation, il ne faut pas non plus négliger la dimension de guérison qu'il apporte. Il s'agit d'une **guérison spirituelle**, celle de la liberté par laquelle la personne se détermine à un amour plus vrai de Dieu, du prochain et d'elle-même. La grâce sacramentelle reçue de Dieu remet debout. Elle nous fait éprouver que Dieu est Père et elle nous donne d'expérimenter l'absolue gratuité de l'amour de Dieu.

Le péché peut être considéré comme une maladie de l'âme. C'est ainsi que le psalmiste demande : « *Pitié pour moi, Seigneur, guéris-moi, car j'ai péché contre toi !* ⁶⁰ » Le sacrement de pénitence et de réconciliation opère une guérison sous toutes ses formes : guérison de l'intelligence, de la volonté, de la vie relationnelle... « "Je veux soigner et non accuser", disait saint Augustin en se référant à l'exercice de la pastorale pénitentielle, et c'est grâce au remède de la conversion que l'expérience du péché ne dégénère pas en désespoir. »⁶¹

Dans son Évangile, Matthieu regroupe dix miracles, dans les chapitres 8 et 9. Il est intéressant de noter que le mot « médecin » n'est employé qu'une seule fois, au moment où Jésus prend son repas avec les pécheurs, après avoir appelé Matthieu. Jésus lui-même fait à cette occasion le lien entre malades et médecin : « *Ce ne sont pas les bien-portants qui ont besoin de médecin, mais les malades* »⁶². Et il ajoute aussitôt : « *Je suis venu appeler non pas les justes, mais les pécheurs* »⁶³.

2.1.3 L'accompagnement spirituel

L'accompagnement spirituel est une aide précieuse pour la vie spirituelle, vie conduite par l'Esprit. C'est ce qui permet de relire son histoire en fonction d'une visée : **toute vie est vocation**. L'homme est appelé à la vie de « fils dans le Fils », à devenir sujet responsable, à vivre son existence comme reçue pour la donner, à la faire fructifier au service de ses frères. Si chacun est responsable de son chemin de croissance, il a cependant besoin d'aide pour discerner et réfléchir sur la direction spirituelle de sa vie et pour reconnaître ses péchés.

L'accompagnement spirituel est un soutien pour avancer sur le chemin pénitentiel. Il permet de reconnaître l'amour de Dieu à l'œuvre en soi mais aussi de discerner les obstacles et les refus que l'homme oppose à la grâce. Même si relecture de sa vie et reconnaissance de son péché sont deux démarches distinctes, elles sont toutes deux complémentaires. Dans l'acte même de discernement, la réalité du péché peut apparaître avec plus de justesse. Ces deux pratiques manifestent une authentique résolution à entrer et à progresser dans un chemin de conversion.

⁶⁰ Ps 41 [40], 5 (traduction liturgique).

⁶¹ *Reconciliatio et paenitentia*, n° 31, II.

⁶² Mt 9, 12.

⁶³ Mt 9, 13.

Il est important que des personnes – laïcs, prêtres, religieuses, religieux – soient formées à l'accompagnement spirituel. Elles pourront alors aider ceux qu'ils accompagnent à trouver le sens et la nécessité de la réconciliation sacramentelle avec Dieu.

2.2 Proposer des démarches non sacramentelles

2.2.1 Enjeux de ces démarches

La grâce de la réconciliation est déjà à l'œuvre chez celui qui avance sur le chemin du sacrement. Il y a aujourd'hui un enjeu majeur à considérer le sacrement de pénitence et de réconciliation dans sa **perspective pastorale**. C'est pourquoi il faut encourager le développement de toutes les propositions qui favorisent les démarches pénitentielles pouvant déboucher sur la célébration du sacrement. Certes, il faut accepter que ce chemin prenne du temps, mais il est nécessaire pour redécouvrir peu à peu la force de ce sacrement.

Le rituel rappelle l'importance de ce cheminement. « Il est très souhaitable que les chrétiens puissent participer à des célébrations qui ne comportent pas le signe sacramentel de la réconciliation. [...] Elles peuvent permettre aux chrétiens que leur situation publique prive de l'Eucharistie (par exemple, les divorcés remariés), de se joindre à une démarche communautaire ecclésiale. Elles trouvent aussi leur place dans le cadre de l'initiation des enfants à une démarche pénitentielle en Église⁶⁴.»

Il s'agit de célébrations qui préparent, éveillent, éduquent, et ont une dimension communautaire. Elles sont particulièrement adaptées pour ceux qui ne sont pas encore prêts à recevoir le pardon sacramentel et elles favorisent une authentique préparation à la démarche sacramentelle. En l'absence de prêtre ou de diacre, elles peuvent être conduites par des laïcs formés.

2.2.2 Quelques propositions à promouvoir

Parmi les propositions développées, **la célébration des Cendres** favorise particulièrement une démarche pénitentielle. Le fait de recevoir les cendres avec foi nous obtient les grâces qui aident à vivre le Carême dans l'esprit de ce temps liturgique : pénitence, conversion du cœur. Le soin apporté à cette célébration ne peut que favoriser la prise de conscience du besoin du pardon de Dieu pour progresser dans la vie évangélique.

Il en est de même avec la **célébration des scrutins** pour les catéchumènes durant le carême, le **chemin de croix, la vénération de la croix** au cours de l'office du vendredi saint, **les démarches de pèlerinages**... Ce sont des occasions de proposer des démarches de conversion.

⁶⁴ *Rituel*, RF n° 51.

La signation avec l'eau de la vasque baptismale est également un moyen signifiant pour manifester son désir de se réconcilier avec Dieu. Il est fructueux de développer des célébrations de pénitence où chacun est invité à s'approcher de la cuve baptismale, exprimant ainsi son repentir et sa volonté de conversion.

Ces démarches peuvent être proposées plus particulièrement au début des temps liturgiques privilégiés de l'Avent et du Carême, comme étapes sur le chemin de la célébration du sacrement de la réconciliation. C'est alors toute la communauté qui témoigne de son désir d'entrer dans une démarche pénitentielle.

Dans tous les cas, il s'agit de développer **une pédagogie de l'initiation**, de proposer des étapes qui permettent d'éveiller le désir d'une réconciliation sacramentelle. Dans l'Exhortation sur la pénitence et la réconciliation, Jean-Paul II développe largement ce qu'on attend des pasteurs de l'Église⁶⁵ : une catéchèse sur la réconciliation, une catéchèse sur la pénitence, une catéchèse sur la conscience et sur sa formation.

3. Célébrer le sacrement de pénitence et de réconciliation

« Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion⁶⁶. » Même si la pratique du sacrement de pénitence et de réconciliation, quant à sa célébration et sa forme, a connu un long processus de développement, l'Église affirme l'importance de célébrer régulièrement ce sacrement pour recevoir la grâce de Dieu et se réconcilier avec Lui après s'être laissé enfermer dans le péché⁶⁷. Quelle que soit la forme de la célébration, celle-ci comporte toujours une **dimension individuelle** et une **dimension communautaire**.

3.1 La célébration individuelle

Le rituel insiste sur le caractère irremplaçable de la réconciliation individuelle et rappelle la place que doit y prendre la Parole de Dieu⁶⁸. Ces indications peuvent éclairer la façon de proposer ce sacrement dans nos communautés paroissiales.

3.1.1 Donner une visibilité en paroisse ou doyenné

Signifier concrètement son caractère essentiel sur leur chemin pénitentiel suppose que les fidèles aient facilement la possibilité de se confesser, au moins à l'approche des grandes

⁶⁵ cf. *Reconciliatio et poenitentia*, n° 26.

⁶⁶ Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen gentium*, 1964, n°11.

⁶⁷ cf. *Reconciliatio et poenitentia*, n° 30.

⁶⁸ « La réconciliation individuelle permet, de manière irremplaçable, de manifester que le pardon rejoint chacun en ce qu'il a de plus personnel. Dans cette forme de célébration, la Parole de Dieu est présente, désormais comme dans les autres formes, mais elle peut être proposée de façon adaptée à chaque cas » (*Rituel*, RF n° 26).

fêtes liturgiques. Dans un contexte où la multiplicité des activités prend le dessus et où la raréfaction des prêtres se fait sentir, il est important de garder visibles des périodes où le prêtre témoigne de sa **disponibilité pour accueillir les pénitents**. Sans minimiser la difficulté que peut représenter ce choix pastoral, n'est-ce pas signifier que nous croyons au pardon des péchés et que nous offrons à ceux qui le veulent le moyen de le célébrer ? L'expérience montre que là où le prêtre se rend fréquemment disponible pour confesser, il n'est pas rare que peu à peu des fidèles retrouvent le chemin de la confession.

Quand sur une paroisse le nombre de prêtres n'est pas suffisant pour célébrer régulièrement la réconciliation individuelle, cette proposition peut se faire au niveau du doyenné. On veillera également à ce que les lieux de pèlerinage et les sanctuaires du diocèse soient des lieux où le sacrement est proposé de manière fréquente, régulière et visible. Chaque baptisé devrait avoir facilement la possibilité de connaître quand et où il peut rencontrer un prêtre pour se confesser.

3.1.2 Mettre la Parole de Dieu au centre

Il est important de **mettre la Bible en valeur**, pour que la Parole puisse être lue avant que le pénitent ne confesse l'amour de Dieu et son péché⁶⁹. Le rituel le demande explicitement : « Le prêtre, ou le pénitent lui-même, lit un texte adapté tiré de la Sainte Écriture, ce qui peut se faire aussi dans la préparation à la célébration proprement dite du sacrement. En effet, la Parole de Dieu éclaire le croyant pour lui faire discerner ses péchés, l'invite à la conversion et à la confiance en la miséricorde divine⁷⁰. » Ce point, admis par tout le monde, s'avère en fait souvent difficile à mettre en œuvre et demande à être vivement encouragé.

3.1.3 Soigner le lieu

L'aspect chaleureux du lieu où les fidèles sont reçus, sa décoration, son aménagement sont autant d'éléments qui permettent au pénitent de se sentir accueilli. Il est recommandé de mettre à disposition des personnes quelques feuillets les aidant à préparer leur confession ou à rendre grâce après celle-ci. On veillera à ce que pénitent et célébrant soient tournés vers la croix ou le livre des Écritures.

3.2 La célébration communautaire

3.2.1 Avec confession et absolution individuelles

Une démarche communautaire

Comme le précise le rituel, une célébration commune manifeste plus clairement la **nature ecclésiale de la pénitence**. « Les croyants entendent ensemble la Parole de Dieu qui,

⁶⁹ Le lectionnaire que l'on retrouve dans les annexes du Rituel propose pas moins de 154 références bibliques, indiquant que ce choix n'est pas limitatif ! (*Rituel*, n° 165 à 177). On peut également se reporter au classement par thème qu'en fait Benoît SÉVENIER (SNPLS, *Témoins de la miséricorde*, Guides célébrer n°18, Cerf 2009, p. 85-92.)

⁷⁰ *Rituel*, RF n° 29.

proclamant la miséricorde divine, les invite à la conversion ; en même temps ils confrontent leur vie à cette même Parole de Dieu et s'entraident par la prière⁷¹. »

Cette célébration favorise l'apprentissage pour chaque baptisé de laisser la Parole de Dieu éclairer sa vie. L'examen de conscience, préparé à partir du texte de l'Écriture proclamé et entendu, est une aide pour mieux prendre conscience de son péché. C'est alors **toute la communauté** qui reconnaît sa dimension pécheresse. Le rituel demande ensuite explicitement que soit prié le Notre Père⁷². Pour éviter toute ambiguïté, il est préférable de ne pas utiliser dans cette célébration la formule pénitentielle que propose la liturgie eucharistique. Là où les prêtres sont suffisamment nombreux, il sera alors proposé à ceux qui le souhaitent de confesser personnellement leurs péchés et de recevoir l'absolution. La rencontre individuelle peut être aussi différée dans le temps. Il est conseillé que celui qui préside cette célébration puisse se confesser en premier.

Le rituel insiste également sur l'action de grâce communautaire qui conclut ces célébrations : « Après que chacun a confessé ses péchés et reçu l'absolution, tous ensemble louent Dieu pour les merveilles qu'il accomplit au profit du peuple que son Fils s'est acquis au prix de son sang⁷³. »

Une proposition au début d'un temps liturgique (Avent, Carême)

Cette célébration permet à chacun de s'engager sur un chemin pénitentiel. Il est souhaitable qu'elle soit proposée de préférence en début d'un temps liturgique, par exemple de l'Avent et du Carême. Ainsi, ceux qui n'auront pas reçu le pardon de leurs péchés pourront le célébrer individuellement par la suite, à leur rythme. De telles célébrations ne peuvent que contribuer à **vivifier la pratique de ce sacrement**. Il peut être opportun de les proposer au niveau d'un doyenné et c'est en fonction des ressources locales que pourra être donnée la possibilité de recevoir personnellement le pardon des péchés au cœur de la célébration.

3.3.2 Avec confession et absolution collectives

Le recours à cette forme de célébration requiert l'accord explicite de l'évêque diocésain⁷⁴, conformément au droit de l'Église⁷⁵, comme le demandaient déjà les *Orientations pastorales* promulguées par le cardinal Decourtray, en 1985.

En 2002, Jean-Paul II a rappelé les rares cas où peut être donnée l'absolution collective, reprenant et développant le rituel⁷⁶. Il insiste pour dire que n'est pas suffisante la seule impossibilité de confesser "comme il faut" les personnes dans un temps convenable à cause du manque de prêtres. Il ajoute même que la grande affluence de pénitents ne constitue pas à elle seule une nécessité suffisante.

⁷¹ Rituel, RF n° 34.

⁷² Rituel, RF n° 39.

⁷³ Rituel, RF n° 34.

⁷⁴ cf. Rituel, RF n° 46.

⁷⁵ Code de droit canonique, 1983, canon 961 §1.

⁷⁶ Jean-Paul II, Lettre apostolique en forme de « motu proprio » *Misericordia Dei*, 2002.

Il est souvent objecté que cette discipline demandée par l'Église prive de la grâce du sacrement du pardon de nombreux fidèles qui renonceront à rencontrer personnellement un prêtre, alors qu'ils participaient à une célébration avec absolution collective. Dans son Exhortation apostolique sur la réconciliation et la pénitence, Jean-Paul II explique le sens profond de la rencontre personnelle avec le prêtre : l'accusation des péchés « est **un geste liturgique**, solennel par son aspect quelque peu dramatique, humble et sobre dans la grandeur de sa signification. C'est vraiment le geste du fils prodigue, qui revient vers son Père et qui est accueilli par lui avec un baiser de paix ; c'est un geste de loyauté et de courage ; c'est un geste de remise de soi-même, au-delà du péché, à la miséricorde qui pardonne. On comprend alors pourquoi l'accusation des fautes doit être ordinairement individuelle et non collective, de même que le péché est un fait profondément personnel⁷⁷ ».

Conformément à ce que demande l'Église aujourd'hui, il n'y aura plus dans notre diocèse de célébration avec absolution collective, sans l'accord explicite de l'évêque au cas par cas. Par-delà les incompréhensions momentanées que cela peut susciter, cette décision veut permettre aux fidèles de retrouver peu à peu **la joie de cette rencontre personnelle avec le Père de toute miséricorde**.

Cela nécessite d'intensifier et de renouveler les propositions qui favorisent un approfondissement de la notion de péché et de réconciliation ainsi que celles qui permettront d'entrer dans un chemin pénitentiel. Le service diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique est à la disposition de chaque paroisse ou doyenné qui veut aider des fidèles dans cette démarche.

3.3 D'autres formes de célébrations : Les « journées du pardon »

3.3.1 Vivre à son rythme un itinéraire spirituel

De plus en plus, se développent dans nos communautés ce qu'on appelle des « journées du pardon ». Journées, demi-journées ou soirées, il s'agit d'événements organisés ponctuellement dans lesquels la communauté chrétienne est engagée. Les formes de ces journées sont variées mais elles rendent possible une **démarche personnelle vécue communautairement**. Dans la plupart des cas, l'accueil des personnes est particulièrement mis en valeur et dans un même lieu – souvent l'église paroissiale – est donnée la possibilité de vivre un itinéraire où chacun avance à son rythme, à partir du point où il en est.

Bien souvent, ces « journées du pardon » favorisent la prière personnelle et la méditation de la Parole de Dieu. Tenant compte de l'itinéraire de chacun, elles proposent de vivre **des démarches pénitentielles** concrètes exprimant la volonté de conversion. Des laïcs ou des personnes consacrées se rendent disponibles à leurs frères et sœurs pour vivre un temps d'accueil et d'écoute. Ces propositions, dans leur diversité, ont clairement pour but

⁷⁷ *Reconciliatio et poenitentia*, n° 31, III.

de conduire les fidèles vers la célébration du sacrement de pénitence et de réconciliation qui est l'acte même de Dieu qui nous sauve. Plusieurs prêtres sont habituellement présents pour permettre à ceux qui le veulent de se confesser. Il n'est pas rare que des personnes, mises en route par la diversité des propositions et encouragées par le fait de voir d'autres se confesser, ressentent à leur tour le désir de recevoir le pardon sacramentel⁷⁸.

Il est souhaitable que ces « journées du pardon » soient rythmées, ou au moins introduites et conclues par un **temps de prière communautaire**. Un des atouts de cette proposition est le respect de la liberté des participants. En effet, il est tout à fait possible de ne vivre qu'une étape ou de ne rester que quelques instants. C'est ainsi que chacun peut progresser sur un chemin pénitentiel.

3.3.2 Une proposition au niveau d'un doyenné

Les « journées du pardon » s'adressent aux fidèles de tous les âges. Elles sont un témoignage de la **dimension intergénérationnelle de la communauté**. Il est également fréquent que plusieurs communautés se regroupent pour mettre en œuvre une journée du pardon. Cela permet une ouverture de la communauté locale et demande un travail de collaboration entre prêtres et acteurs pastoraux, qui ne peut être que d'une grande richesse pour tous.

⁷⁸ Le service diocésain de Pastorale Sacramentelle et Liturgique tient à la disposition de tous des « fiches pratiques » pour mettre en place une journée du pardon.

Conclusion

Au début du nouveau millénaire, Jean-Paul II formulait ce souhait : « Je viens aussi solliciter un courage pastoral renouvelé pour que la pédagogie quotidienne des communautés chrétiennes sache proposer de manière persuasive et efficace la pratique du sacrement de la Réconciliation⁷⁹. » Puissent ces orientations pastorales sur le sacrement de pénitence et de réconciliation y contribuer.

En cette « année de la foi », je suis heureux de signer ce texte à deux dates symboliques qui n'en font qu'une : la solennité de Pâques et le dimanche de la Miséricorde. Le soir de Pâques, Jésus, faisant irruption dans ce lieu dont les disciples avaient verrouillé les portes par « peur des juifs », souffla sur eux et leur demanda de recevoir l'Esprit-Saint pour la rémission des péchés. « Huit jours plus tard », nous méditons tout ce passage de l'Évangile selon saint Jean, en nous réjouissant de la façon dont le Seigneur fait miséricorde à Thomas.

C'est à la fin de cette rencontre marquante que le Seigneur laisse une dernière « Béatitude », pour nous inviter à accueillir dans la foi la Bonne Nouvelle de la Résurrection : « Parce que tu m'as vu, tu crois. Heureux ceux qui croient sans avoir vu » (Jn 20, 19-29).

Dimanches 31 mars et 7 avril, Pâques 2013.



+ Philippe card. Barbarini
Archevêque de Lyon



Par mandatement,

Chantal CHAUSSARD
Chancelier

⁷⁹ Jean-Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, 2001, n° 37.

Annexe : les cas réservés

Le droit pénal de l'Église précise que plusieurs péchés sont des délits pour lesquels l'Église prononce une peine. Certaines de ces peines sont dites *latae sententiae*. Elles sont encourues du fait même que le délit est commis, sauf dans les cas énumérés au canon 1323⁸⁰. Les peines *latae sententiae* sont peu nombreuses dans le *Code de Droit Canonique* de 1983 et ne concernent que les délits les plus graves. Les sanctions pénales sont les peines médicinales, également appelées en termes juridiques censures, et les peines expiatoires.

Un confesseur ordinaire ne peut pas remettre la censure. C'est pourquoi il ne peut pas absoudre le péché. Pour les cas où la remise des censures *latae sententiae* n'est pas réservée au Siège Apostolique⁸¹, le *Code* prévoit que de façon habituelle l'Ordinaire du lieu, le chanoine pénitencier, les chapelains des maisons de soins et des prisons peuvent relever de ces censures mais aussi, par délégation, les prêtres à qui l'Ordinaire du lieu donne la faculté.

Parmi les différents délits, le cas qui se présente le plus fréquemment lorsqu'un fidèle demande le sacrement de pénitence est celui de **l'avortement**. La peine s'applique à toute personne qui « procure » un avortement⁸². C'est-à-dire que le délit est commis chaque fois qu'est réalisée une action dont le but est de tuer un fœtus vivant, et que l'effet s'en suit. Cela peut donc concerner la mère, le père, le médecin, ou toute autre personne qui participe volontairement à l'avortement (par un acte ou en la mise en œuvre de moyens qui ont conduit à l'avortement).

Dans le diocèse de Lyon, la législation diocésaine réserve à l'Ordinaire du lieu la remise des censures *latae sententiae* sauf pour le cas d'avortement, où tout prêtre conserve une faculté diocésaine spéciale de donner l'absolution, sous réserve d'en informer au moins une fois par an l'évêque, le vicaire général ou le chanoine pénitencier qui a un rôle

⁸⁰ Canon 1323 — N'est punissable d'aucune peine la personne qui, lorsqu'elle a violé une loi ou un précepte :

1° n'avait pas encore seize ans accomplis ;

2° ignorait, sans faute de sa part, qu'elle violait une loi ou un précepte ; quant à l'inadvertance et l'erreur, elles sont équivalées à l'ignorance ;

3° a agi sous la contrainte d'une violence physique ou à la suite d'une circonstance fortuite qu'elle n'a pas pu prévoir, ou bien, si elle l'a prévue, à laquelle elle n'a pas pu s'opposer ;

4° a agi forcée par une crainte grave, même si elle ne l'était que relativement, ou bien poussée par la nécessité, ou pour éviter un grave inconvénient, à moins cependant que l'acte ne soit intrinsèquement mauvais ou qu'il ne porte préjudice aux âmes ;

5° a agi en état de légitime défense contre un agresseur qui l'attaquait injustement, elle-même ou une autre personne, tout en gardant la modération requise ;

6° était privée de l'usage de la raison, restant sauves les dispositions des cann. 1324, § 1, n. 2, et 1325 ;

7° a cru que se présentait une des circonstances prévues aux nn. 4 ou 5.

Ces différentes excuses constituent des circonstances atténuantes qui font que la peine *latae sententiae* ne peut s'appliquer (on peut la remplacer par une peine atténuée ou une pénitence).

⁸¹ Parmi les cas où la remise des censures *latae sententiae* n'est pas réservée au Siège Apostolique, on peut citer la profanation des Saintes Espèces et l'avortement.

⁸² Canon 1398.

d'accompagnement et d'écoute auprès des prêtres⁸³. Le prêtre avertira le pénitent de cette disposition particulière et, au besoin, la lui expliquera sobrement.

Tout prêtre diocésain reçoit cette faculté spéciale concernant l'avortement au moment de son ordination, quand lui est remise la lettre qui lui donne la faculté générale de confesser, et la perd s'il change de diocèse, sauf si l'évêque du lieu de résidence la lui accorde expressément. Cette faculté spéciale concernant l'avortement est accordé, par décret, à tout prêtre diocésain d'un autre diocèse ou à tout religieux-prêtre qui vient à Lyon.

⁸³ Il revient bien sûr au prêtre qui absout un avortement de tout mettre en œuvre pour accompagner pastoralement le pénitent.